



## Élections au CA du CNRS du 28 mai au 24 juin 2013 Pilote de la recherche, précarité, austérité : il y en a assez ! Votez SNTRS-CGT

JOSIANE TACK, INGENIEURE DE RECHERCHE, MONTPELLIER  
LISE CARON, CHARGÉE DE RECHERCHE, NANTES  
HENRI RODENAS, INGENIEUR D'ETUDES, GRENOBLE  
GREGOIRE NADIN, CHARGE DE RECHERCHE, JUSSIEU

Sous le gouvernement Sarkozy, le CNRS a été lourdement attaqué. Sans les luttes de personnels, il aurait pu être démantelé, devenir une agence de moyens au service de grandes universités. Il n'est pas en grande santé. Les moyens des laboratoires ont baissé. Les emplois ont été rognés par les contraintes budgétaires. Plus de 1000 postes de titulaires et autant de contractuels payés sur budget d'État ont été supprimés depuis 2007. **Au siège, en délégations, comme dans les laboratoires, la pénurie se traduit en stress et détérioration des conditions de travail.** Absence par endroits de médecin du travail, d'assistante sociale, mais aussi d'emplois administratifs ou techniques. Le cadrage gouvernemental du budget 2014 prévoit une baisse de 5% du budget de fonctionnement. Si cela se fait, cela veut dire moins 15 à 20% pour les dotations aux laboratoires.

Nos salaires sont bloqués depuis 2010, nos possibilités de promotions sont au plus bas. Malgré les discours, la précarité continue à être la règle pour des milliers de CDD. Peu de postes sont mis au recrutement ou à la CDIisation dans le cadre de la loi Sauvadet, et aucun en catégorie IR ou CR. Plus grave, au lieu de créer des emplois pour les précaires, le gouvernement ponctionne principalement sur les possibilités de recrutement des ITA. Les conséquences sur les changements de corps sont lourdes. **Entre 2010 et 2013, les changements de corps par concours internes et en CAP sont passés de 461 à 243. Dans la même période, les recrutements chercheurs ont chuté de 404 à 307 postes.**

**Le SNTRS-CGT s'inscrit dans la lutte pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires et exige de réelles améliorations statutaires, notamment pour permettre la reconnaissance des qualifications et mettre fin aux déclassements.**

**Le CNRS doit recruter jeune sur postes statutaires les ITA comme les chercheurs. Le SNTRS agit pour revaloriser particulièrement la rémunération minimum et les débuts de carrière, réduire les barrages de corps et de grade, allonger les grilles dans chaque corps, combattre l'individualisation des rémunérations. Il refuse l'externalisation et la mutualisation généralisée des services.**

**Mais la rupture promise n'a pas eu lieu** avec les mesures du Pacte de la Recherche et la loi LRU, ni avec les IDEX du Grand Emprunt. Le projet Fioraso accentue le poids des régions. Avec une trentaine de grandes universités régionales, il se donne la possibilité de piloter au plus près la recherche dans le cadre des futures politiques de site. En même temps, l'Europe préconise une spécialisation régionale dite intelligente. Le poids des pressions politiques et des entreprises dans les régions va devenir de plus en plus lourd. Comme l'effort de recherche des industriels stagne, voire diminue dans certains secteurs, la volonté de se substituer à eux est formalisée par la nouvelle mission de transfert imposée aux organismes. Avec plus de missions et des moyens en réduction, comment sauvegarderons-nous la recherche fondamentale ?

### Asphyxie budgétaire : le CNRS doit retrouver ses capacités d'opérateur de la recherche

**Le budget :** le budget prévisionnel du CNRS s'élève, pour 2013, à 3,4 Milliards d'€ avec essentiellement deux types de recettes : la subvention pour charge de service public (SCSP) votée par le Parlement, qui représente les  $\frac{3}{4}$  du budget, et les ressources propres (RP) qui correspondent principalement aux contrats de recherche obtenus par les unités et représentent le dernier quart budgétaire. Les budgets des organismes de recherche ont été abondés d'un transfert venant de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), dont 27 millions pour le CNRS, qui ont été versés sur le budget de fonctionnement des unités. Mais cette augmentation est loin de compenser les diminutions de ces dernières années. **Le Budget 2014 s'annonce encore plus difficile, avec les mesures budgétaires d'austérité que souhaite mettre en place le gouvernement Hollande.** En comparaison avec 2007, la SCSP en 2012 (corrigée de la

hausse des prix, à périmètre constant et hors augmentation des pensions civiles) est en recul au CNRS comme dans tous les organismes de recherche. Compte tenu des charges fixes et du fait que plus des  $\frac{3}{4}$  de la SCSP correspond au financement de masse salariale, la diminution se concentre principalement sur le soutien de base aux unités. Ainsi, le budget de Fonctionnement Équipement Investissement (FEI) du CNRS sur subvention d'État, qui s'élève en 2013 à 461M€, reste en dessous du niveau de celui de 2009. Le CNRS, dans le cadre de ses missions, assure le fonctionnement des Très Grands Instruments de Recherche (TGIR) utiles et nécessaires à l'ensemble de la communauté scientifique. Un quart du FEI du CNRS alimente les budgets des TGIR, mais l'enveloppe stagne depuis 2009.

Depuis 2007, les financements sur ressources propres ont quasiment doublé du fait de l'accroissement des contrats

ANR passant de 74M€ en 2007 à 186 M€ en 2012, auxquels il faudra maintenant ajouter les financements sur « programmes investissement d'avenir ». L'ANR est le fer de lance de la politique sur projets instiguée par le gouvernement Sarkozy et maintenant celui de Hollande, et assure ainsi le pilotage des projets de recherche de l'organisme.

**Les emplois :** la subvention d'État en 2013 sert essentiellement à payer les salaires des titulaires et de 2 015 contractuels sur les 10 037 travaillant dans les unités sous tutelle CNRS. Et, bien que le gouvernement et la direction du CNRS rappellent à l'envi que le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux ne s'applique pas à la recherche,

le constat est que le nombre de titulaires présents dans les établissements diminue.

Depuis 2007, le CNRS a perdu près de 1000 emplois de titulaires et 1000 emplois de contractuels payés sur la subvention d'État. Le Conseil d'administration a été prévenu que la perte d'emplois se poursuivra en 2014.

**Le SNTRS-CGT se battra pour rétablir les postes perdus et assurer à tous les agents les promotions conformes à leur qualification.**

## La nouvelle mission de transfert et le CNRS

La loi Fioraso sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche fixe une nouvelle mission aux laboratoires et aux personnels de recherche : développer le transfert économique, c'est-à-dire s'impliquer dans la commercialisation des produits et procédés issus de la recherche et créer éventuellement des entreprises pour cela. Il faut dire que l'amélioration de la compétitivité industrielle est une obsession pour les hommes politiques. Ils sont, pour la plupart, persuadés que les personnels de la recherche publique peuvent améliorer la compétitivité des entreprises en prenant en charge le transfert. C'est pourtant un rôle qui revient aux entreprises.

La mission de base des ingénieurs et des chercheurs du CNRS est de faire de la recherche et non du commerce. Il est à craindre qu'ils fassent dorénavant moins de recherche sans devenir de bons commerçants, d'autant plus qu'ils pourraient être moins nombreux à l'avenir.

**Pourtant, le gouvernement s'apprête à faire fonctionner le système de recherche de manière à ce que les équipes, notamment celles du CNRS, soient amenées à faire de plus en plus de transfert.**

1) Pour le gouvernement, le CNRS doit rester une agence qui accompagne les choix faits par d'autres. Le CNRS aura peu de moyens de mener une politique scientifique nationale propre. Ses crédits sont prévus à la baisse et il n'est pas sûr qu'il récupère l'évaluation des laboratoires. Les équipes CNRS vont devoir continuer à chercher l'argent auprès de l'ANR, des régions et de l'Europe, partenaires qui veulent tous développer le transfert.

L'instance d'évaluation que le gouvernement veut imposer pour succéder à l'AERES favorisera aussi le critère de l'innovation puisqu'elle ressemblera comme une sœur à l'agence précédente.

2) La politique de regroupement de laboratoires et d'infrastructures sur des sites sélectionnés, rendue incontournable pour le CNRS du fait de l'austérité, va favoriser le pilotage du système par les acteurs régionaux au détriment des EPST : régions, entreprises, regroupements régionaux d'universités et d'établissements recevant une partie du financement en liaison avec les projets régionaux qui seront tournés vers le développement économique immédiat.

3) **Le Ministère a annoncé que les statuts des personnels du CNRS vont être modifiés** (discussion avec les syndicats prévue à l'automne), sans doute pour inciter notamment à ce que les personnels se tournent vers le transfert : critères d'évaluation adaptés ? primes ? promotions ?

**Le SNTRS-CGT ne se résignera pas à cette évolution du système de recherche. Il continuera à défendre la priorité à la recherche fondamentale et les statuts des personnels des EPST. Il agira pour s'opposer à tous les niveaux, et en particulier au Conseil d'Administration du CNRS, à l'évolution programmée par le gouvernement. Il ne renoncera pas à obtenir par la suite l'abandon du Pacte de la recherche et de la LRU.**

## Lutter contre une précarité inacceptable

La précarité dans la recherche n'est pas récente, mais elle a pris des proportions dramatiques depuis la mise en place de l'ANR avec le développement de la recherche sur projet. De nombreux laboratoires sont constitués pour moitié de personnels précaires !

La loi Sauvadet a été votée en mars 2012. Pourquoi les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en sont-ils toujours, un an après, à traiter les dossiers des candidats à la CDIisation ?

Depuis la genèse de cette loi, prévue pour résorber la précarité dans la fonction publique, le ministère de l'ESR a tout fait, avec l'aide du gouvernement précédent, pour minimiser sa portée. Ils n'ont eu de cesse de restreindre son

champ d'application en interdisant aux personnels A+ (docteurs) d'accéder aux examens professionnels ; en sortant la période du doctorat du calcul de l'ancienneté ; en proposant des contrats de « projet » d'une durée de 9 ans avant la CDIisation (cette mesure a été rejetée en 2012 par la commission mixte parlementaire). Enfin, une écriture ambiguë de la loi a permis aux administrations de rejeter les CDIisations pour les agents ayant eu plusieurs employeurs.

Et cela malgré la circulaire de la ministre de la fonction publique (FP) du 26 juillet 2012 demandant de CDIiser les cas de multi-employeur ! Il a fallu attendre une note du ministère de l'Économie et des Finances et de la ministre de la FP le 28 février 2013 adressée à Mme Fioraso pour qu'enfin nos

administrations dont le CNRS daignent accepter les CDIisations multi-employeurs !!!

Mais les entraves ne s'arrêtent pas là ! Le nombre d'examens professionnels à ouvrir pour les établissements de recherche doit correspondre à 1/3 des éligibles à ces examens ! Tandis que dans le même temps les universités peuvent ouvrir la quasi totalité des postes correspondant aux éligibles : consignes du ministère...

Pour couronner le tout, l'administration du CNRS s'est toujours refusée à recenser les précaires éligibles aux CDIisations et aux examens professionnels. Les CDD doivent se manifester pour essayer de faire valoir leurs droits ! L'action du SNTRS-CGT consiste à aider les précaires à se constituer en collectifs, les informer de leur droit et se battre pour faire « bouger les lignes ». Exemple : le procès d'une précaire nantaise, soutenue par notre syndicat, à qui le tribunal administratif de Nantes a donné raison contre l'Inserm contraint de la CDIser. Les CDIisations multi-employeurs seront bientôt effectives ! Cela, fut pour nous un combat de plus d'un an...

Cependant, les personnes entrant dans le cadre de la loi sont peu nombreuses au regard des dizaines de milliers de CDD

recensés pour tout l'ESR. **Sans plan pluriannuel de recrutements, nous n'arriverons pas à résorber la précarité dans l'ESR. L'argent est là, il faudrait déplacer la masse salariale (argent public) de l'ANR vers la masse salariale des établissements.** Si le gouvernement autorisait ce transfert, nous n'aurions plus à ponctionner sur les concours externes les postes attribués aux CDIisations.

Mais pourquoi un tel blocage ? La motivation des décideurs du milieu de la recherche est purement idéologique. Ils revendiquent une recherche sur projet, avec du personnel recruté pour la durée du projet. Le fonctionnement de l'ANR leur convient très bien. Ils considèrent que les CDD sont la variable d'ajustement au même titre que les intérimaires dans les entreprises.

**Le SNTRS-CGT continuera à se battre aux cotés des précaires pour leur permettre de faire valoir leurs droits, pour revendiquer l'ouverture de concours externes permettant de revenir à une très large proportion de postes permanents, seule garantie d'une recherche libre.**

## Les maux des Sciences de la Vie

Les Sciences de la Vie au CNRS, partagées entre l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) et l'Institut de l'Environnement et de l'Écologie (INEE), souffrent, en plus de l'austérité générale, de deux maux particulièrement sérieux : la pression de l'industrie pharmaceutique en liaison avec les notables hospitalo-universitaires et l'explosion de l'emploi précaire.

L'alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé (AVIESAN), présidée par A. Syrota, PDG de l'Inserm, sert de vecteur à la politique de soumission aux industriels en liaison avec l'Hôpital. Elle a tenté ces dernières années à plusieurs reprises d'initier le rapprochement, voire à terme la fusion, de l'Inserm et de l'INSB du CNRS. Il s'agissait de mettre l'INSB au service de l'industrie pharmaceutique et du secteur hospitalier en le « médicalisant », comme cela est le cas pour les équipes de l'Inserm. AVIESAN n'encourage pas des collaborations librement choisies, comme le propose la CGT, mais vise au transfert de travaux normalement menés par les industriels à des équipes académiques ainsi qu'à des start-up. C'est ce que fait déjà la multinationale à base française SANOFI qui ferme ses centres de recherche en France. La loi Fioraso va renforcer ce développement du transfert économique (commercialisation de produits et procédés, créations d'entreprises) puisque le transfert devient officiellement une nouvelle mission des laboratoires publics et de leurs personnels. Compte tenu de la baisse des emplois et des crédits publics, cette nouvelle mission ne peut se faire qu'au détriment de la recherche fondamentale.

L'emploi précaire facilite le pilotage vers le secteur industriel. Parmi les secteurs scientifiques du CNRS, c'est celui des Sciences de la Vie qui est le plus touché par l'emploi précaire. Il faut dire que ce secteur est particulièrement influencé par le modèle anglo-saxon et que les fondations caritatives y financent depuis longtemps des emplois précaires, parfois sous forme de libéralités, c'est-à-dire de travail au noir. Les cadres dirigeants partisans de ce modèle d'organisation soutiennent l'idée d'un recrutement tardif, quand les personnels ingénieurs et chercheurs ont suffisamment « mûri » (nombreuses publications, animation d'un petit groupe). En fait, ces dirigeants aimeraient recruter les chercheurs sur postes de titulaires quand ils sont près de devenir des directeurs de recherche. Ce sont ces dirigeants qui ont été les meilleurs promoteurs de l'ANR, agence qui génère l'emploi précaire par des appels d'offres associant des crédits avec des CDD. Ils répandent l'idée d'un emploi précaire à vie.

**Le SNTRS-CGT défend, pour la Biologie comme pour les autres secteurs, l'idée du développement prioritaire de la recherche fondamentale et de collaborations librement choisies avec l'industrie. Cela implique le remplacement massif des appels d'offres par un financement récurrent, ainsi que l'éradication de l'emploi précaire pour des fonctions pérennes. Cette éradication nécessite une augmentation des postes de titulaires et un recrutement au plus près de l'obtention des diplômes.**

**Pour vous informer, adhérer : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) Web : <http://www.sntrs.fr>**

## Les Très Grands Infrastructures de Recherche

Les infrastructures de recherche sont un élément incontournable de la science du 21<sup>e</sup> siècle. Cette dernière nécessite de plus en plus d'équipements lourds (SOLEIL, GANIL), des mises en réseau, de puissants moyens informatiques distribués (GENCI). Ce qui était vrai au départ pour l'astronomie (CFH, IRAM) et la physique des particules s'est généralisé progressivement à toutes les sciences, y compris les SHS (PROGEDO, ADONIS, CORPUS). La lourdeur de ces équipements, leur complexité, leur besoin d'universalité ont tôt engendré la nécessité de la collaboration internationale sous forme d'organismes internationaux (CERN, ESO, EMBL) ou de structures autonomes gérées en partenariat multinational. Pendant longtemps le label TGIR accordé par le ministère assurait une certaine garantie de financement à ces équipements, tandis que le rôle d'opérateur joué par les organismes au premier rang desquels le CNRS garantissait le contact indispensable avec la science. Mais depuis quelques années **la stratégie de marchandisation de la connaissance et la chasse aux dépenses publiques ont également eu des conséquences sur les TGIR.** La feuille de route européenne ESFRI a fixé des objectifs très ambitieux en matière de grands équipements de recherche dès 2005, et ce n'est pas pour la seule beauté de la recherche fondamentale !!! Cette feuille de route a été ensuite déclinée au niveau français en 2008. **La lourdeur des équipements nécessaires, l'ambition du programme se sont alors heurtées à l'austérité des dépenses publiques et aux politiques dites de RGPP.**

Une nouvelle stratégie et une nouvelle gouvernance ont vu le jour en octobre 2012, sous Hollande, mais tout droit préparée par le ministère de l'époque Sarkozy. Nécessité de servir aussi le développement économique en plus de la science, apporter un service aux entreprises, en plus de la nécessité d'augmenter les ressources propres des TGIR, serrer les coûts : telles sont les grandes orientations pour un nombre restreint de TGIR.

Les autres infrastructures, rebaptisées simplement IR aujourd'hui, sont sous la responsabilité unique des opérateurs. On a bien vu la conséquence de cette nouvelle stratégie dès avant sa mise en place officielle : **le budget attribué aux TGIR/IR est de plus en plus insuffisant** en termes de fonctionnement, plaçant le CNRS et les Instituts devant le dilemme de financer ce qui manque aux TGIR/IR (il s'agit bien souvent du salaire d'employés de droit privé qui travaillent en leur sein) ou de continuer à accorder du soutien de base aux laboratoires. Ainsi le budget 2012 de l'INSU a conduit à réduire de 90% ce soutien de base pour continuer à financer l'IRAM, le CFH ou la flotte océanographique.

**Le SNTRS-CGT estime que les TGIR sont un atout essentiel de la recherche française et européenne et que le CNRS y joue un rôle clef pour la liaison avec les communautés scientifiques utilisatrices. Ils doivent être financés à la hauteur des besoins sans être opposés à la nécessité de financer les laboratoires. La politique de vassalisation du service public aux intérêts privés doit être abandonnée.**

### « Innovatives SHS » : la science et le marché

Grâce au salon des « innovatives » (16-17.05.2013), les SHS se conforment à la mission de transfert imminent des résultats de la recherche vers ce qui est appelé pudiquement le « monde socio-économique », mais n'est autre que le marché. D'ailleurs, Madame Fioraso, dans *Les Échos*, ne se gêne pas pour assigner aux SHS leur nouveau rôle : « *mais il ne faut surtout pas oublier les sciences humaines et sociales, sinon on oublie le marché. Ce sont quand même les chercheurs de ces disciplines qui savent le mieux décrypter les usages et ont les outils nécessaires* ». **Dans le paradis de la science utilitaire, où ce n'est pas la production de la connaissance qui prime mais la rentabilité, la compétitivité et la concurrence pour obtenir quelques miettes de la grande loterie des financements, les SHS auront désormais cette place de choix : éclairer la route qui mène au marché.**

Bien pire que l'affirmation que la recherche au CNRS dans les disciplines SHS doit désormais se cantonner à des « niches » pour ne pas faire doublon avec l'université (l'exemple mille fois ressassé du Moyen Âge dans le Haut-Poitou !), les « innovatives » ouvrent une brèche vers l'esprit

d'entreprise encensé actuellement. Pour être « innovatif », il faut être numérique, commercialisable et, pourquoi pas, créer des start-up. Sans mettre en cause l'intérêt réel des réalisations présentées dans le *Journal du CNRS*, il faut tout d'abord se poser la question du **coût d'une opération de communication inutile en période d'austérité grandissante**, ensuite la considérer comme une provocation après la suppression des NOEMI à l'INSHS au récent mouvement de printemps.

Les personnels de la recherche SHS aimeraient poursuivre leurs multiples efforts de popularisation des travaux savants, mais que cela ne repose ni sur le bénévolat, ni sur l'incitation à devenir des (auto) entrepreneurs.

**Nous attendons de la direction de l'INSHS un soutien à toutes nos disciplines et à l'interdisciplinarité. Qu'elle stimule l'information scientifique en direction de la communauté et du public. Qu'elle garantisse les emplois des chercheurs et d'ITA. Qu'elle réfléchisse avec nous (non à notre place) sur la manière de rendre l'érudition vivante, source de plaisir et d'élévation pour tous.**

**Le SNTRS-CGT défend un système de recherche publique où la place des personnels et de la communauté scientifique est reconnue**